



Dettes professionnelles et divorce

Par **sylvie**, le **11/04/2011** à **14:15**

Bonjour,
je souhaite divorcer
je suis mariée sous le régime de la communauté de biens (pas de contrat de mariage)
mon mari avait une EURL dont il était le gerant,
il a fermé sa société en decembre 2007 il reste des dettes professionnelles à payer
notamment aupres de la cipav
suis je tenue de payer la moitié de celles ci ?
est ce que je suis responsable tout autant que lui ?

Merci de votre attention a propos de ma question